



Recouvrement dettes et prescription

Par **choucra**che, le **09/03/2014** à **10:59**

bonjour a tous et merci d'avancernreconnu en surendettement actif le 31/07/2007 je dois faire face aux menaces de chaque creancier. je voudrais enfin savoir faut-il obligatoirement un titre executoire delivre par le tribunal de grande instance. quels sont les pouvoirs des huissiers et des stes de recouvrement sans ce titre et en autre mon dossier de saisie sur remunerations aupres du tribunal sert-il a d'autres procedures. dans quelles mesures puis-je reagir avec la nouvelle loi de 10 ans du 17/06/2008. bref a quelle sauce dois-je m'attendre dans tous les cas de figures. merci pour votre reponse. j'aspire de pouvoir bientot mieux dormir et de me rassurer.